

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017649	Date d'inspection Le 18 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	29 nov. 2019	18 févr. 2021
Commentaires : Un suivi a été fait avec l'administrateur par téléphone qui confirme avoir corrigé la lacune. Une inspection annuelle aura lieu sous peu et confirmera à nouveau la conformité.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	29 nov. 2019	18 févr. 2021
Commentaires : Un suivi a été fait avec l'administrateur par téléphone qui confirme avoir corrigé la lacune. Une inspection annuelle aura lieu sous peu et confirmera à nouveau la conformité.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	15 nov. 2019	18 févr. 2021
Commentaires : Un suivi a été fait avec l'administrateur par téléphone qui confirme avoir corrigé la lacune. Une inspection annuelle aura lieu sous peu et confirmera à nouveau la conformité.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	29 nov. 2019	18 févr. 2021
Commentaires : Un suivi a été fait avec l'administrateur par téléphone qui confirme avoir corrigé la lacune. Une inspection annuelle aura lieu sous peu et confirmera à nouveau la conformité.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	31 oct. 2019	18 févr. 2021

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Un suivi a été fait avec l'administrateur par téléphone qui confirme avoir corrigé la lacune. Une inspection annuelle aura lieu sous peu et confirmera à nouveau la conformité.			
48(5) Si plus d'un enfant en bas âge nourri au biberon est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant veille à ce que chaque biberon : a) porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant; b) ne soit utilisé que par l'enfant auquel il est destiné.	48(5)	08 nov. 2019	18 févr. 2021
Commentaires : Un suivi a été fait avec l'administrateur par téléphone qui confirme avoir corrigé la lacune. Une inspection annuelle aura lieu sous peu et confirmera à nouveau la conformité.			
Commentaires généraux			

original signé par  
Véronique Landry

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 février 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Ichrak Kahlaoui

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 février 2021

\_\_\_\_\_  
Date